

## Pseudo-médecines au CHU de Montpellier

Dans une enquête vidéo publiée le 20 novembre 2025 sur YouTube [1], le vidéaste G Milgram a révélé des pratiques de pseudo-médecines au centre anti-douleur du centre hospitalier universitaire (CHU) de Montpellier. Deux praticiens sont mis en cause : le docteur Patrick Ginies et le docteur Olivier Abossolo.

### Des pratiques de pseudo-médecines au CHU de Montpellier

Le Dr Abossolo qui a exercé au centre anti-douleur prétend soigner avec des séances de méditation et prescrit sur des « ordonnances » non-officielles de la poudre de coquilles d'huîtres pour « *reprogrammer ses gènes* ». Il indique dans une interview à la chaîne YouTube « *L'avenir de la médecine* », filmée dans les locaux du CHU de Montpellier et dans laquelle intervient aussi le Dr Ginies que, « *[dans] une vie antérieure [...] on a peut-être ramené quelque chose de pesant, qui pèse encore dans cette vie-ci, et qu'on a à guérir par la maladie* » [2].

Selon cette approche, les maladies ne sont donc pas un problème biologique qu'il faut soigner, mais l'expression du « *karma* » de vies antérieures. Le Dr Abossolo utilise également des huiles essentielles, mais sans ouvrir le flacon, directement en les appelant à distance. Il déclare ainsi : « *j'utilise des huiles, mais je ne les sors pas de leur boîte, je les appelle, ou elles se présentent* » ; « *ce sont des amies, je travaille avec elles et elles sont d'accord de travailler avec moi* » [3].

Dr Ginies, quant à lui, attribue dans une de ses conférences filmées les douleurs physiques de patients à des traumatismes transgénérationnels (remontant jusqu'aux grands parents) ou à un manque d'amour des parents. Par ailleurs, il établit des diagnostics sur la base de la tenue vestimentaire de ses patients.

Dans un entretien faisant suite à la vidéo le mettant en cause, le Dr Ginies n'a pas nié ces pratiques. Il les a assumées, expliquant qu'il « *essaie de comprendre comment un problème affectif dans l'enfance s'est transformé en symptôme* » [4].

## Des pratiques sans aucun fondement scientifique

L'association française pour l'information scientifique (Afis) et le collectif NoFakeMed rappellent que ces pratiques ne font l'objet d'aucune validation scientifique, et qu'elles n'ont pas d'efficacité prouvée [5].

Or, le code de déontologie médicale, comme la jurisprudence engage tout médecin à assurer des soins « *conformes aux données acquises de la science* » [6] (article 32). De même, la prescription médicale d'un placebo, traitement ou intervention sans effet propre au-delà de l'effet contextuel, est encadrée, et ne peut avoir lieu qu'accompagnée par « *une information claire, loyale et appropriée* » (article 35). Enfin « *le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement* » (article 36). Cependant, les témoignages rapportés du centre anti-douleur de Montpellier ne correspondent nullement à cette démarche, aucune alternative à ces pratiques n'ayant été proposée. Il s'agit là d'un détournement du cadre du CHU au profit de pseudo-médecines.

## La complaisance des responsables du CHU

Suite à ces révélations, l'Ordre des médecins a ouvert une instruction disciplinaire [7]. Le CHU a également décidé de réaliser un « *audit de pratiques* ». Ce dernier a été « *confié à un expert hospitalo-universitaire de la douleur, appartenant à un autre CHU* ». Le Dr Ginies a été temporairement « *suspendu de son exercice hospitalier à titre conservatoire* » [8]. Les résultats de l'audit n'ont pas été publiés, mais le journal « *Hérault Tribune* » en a reproduit des extraits le jeudi 22 janvier. Il considère que « *ce centre d'évaluation et de traitement de la douleur respecte le cahier des charges de la direction générale de l'offre de soins* » [9].

Concernant le docteur Abossolo, l'audit indique que ses « *approches non médicamenteuses* » « *n'ont pas été validées et donc non acceptées par l'équipe* ». *A minima*, la direction du CHU peut difficilement ne pas être au courant qu'il a accueilli une équipe de tournage dans ses locaux pour une vidéo toujours en ligne, citant le CHU, et faisant la promotion de ces approches [2]. Si ces pratiques n'étaient pas partagées par le reste de l'équipe, l'Afis et le collectif NoFakeMed soulignent que le CHU ne les a pas contrôlées et qu'il contribue indirectement à en faire la promotion via cette vidéo. Le CHU précise néanmoins avoir « *effectué signalement auprès de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires* » le concernant [9].

Concernant le docteur Giniès, les conclusions de l'audit se limitent à lui demander davantage de retenue sur sa communication : « *la prudence doit s'imposer quant aux messages délivrés avec un risque d'interprétation erronée des idées communiquées* » ; « *[Il] doit probablement revoir son discours disruptif* ». Ainsi, le CHU ne condamne pas les diagnostics portés sur la base des

vêtements des patients et a réintégré le Dr Giniès dans son équipe. A ce jour, il continue donc d'exercer.

De plus, les consultations de ces deux spécialistes ont été, et sont toujours pour le Dr Ginies, remboursées par la sécurité sociale. Dans un contexte de contraintes budgétaires des hôpitaux, l'Afis et NoFakeMed dénoncent l'utilisation de fonds publics pour rembourser ces pratiques, et appellent la caisse primaire d'assurance maladie, principal financeur du CHU à se pencher sur cette situation. Ces ressources pourraient être utilisées plus efficacement.

## Une réaction insuffisante

L'utilisation et la promotion de pratiques infondées, prétendant être de la médecine, au sein d'un établissement de santé public n'est pas sans conséquences. Même celles qui ne présentent pas directement de risque pour la santé, « *peuvent cependant entraîner une perte de chance pour les personnes qui seraient atteintes de maladies graves, comme le cancer par exemple, en retardant la prise en charge du malade en médecine conventionnelle. La présentation de la pratique au malade, qui se sent démunie face à la gravité de sa maladie, peut entraîner un tel retard* » [5].

Dans ce contexte, l'audit rendu au CHU de Montpellier minimise les risques pour ses patients et les exigences de la médecine. L'Afis et NoFakeMed dénoncent cette complaisance envers des pratiques inadaptées à l'exercice de la médecine et appellent la direction du CHU à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ces pratiques et garantir aux usagers une qualité de soin digne d'un centre hospitalier universitaire. En 2026, les habitants de Montpellier ont le droit d'avoir accès à des méthodes de diagnostic plus pertinentes que l'évaluation de leur tenue vestimentaire ou l'histoire passée de leurs grands-parents !

## Références

[1] [Quand le bullshit s'infiltre à l'hôpital 🤪 \(Enquête\)](#)

Vidéo publiée par la chaîne YouTube G Milgram le 20 novembre 2025.

[2] [La médecine de l'Être - Dr Abossolo & Dr Ginies](#)

Vidéo publiée par la chaîne YouTube « L'avenir de la médecine » le 27 août 2021

[3] [Dr Olivier Abossolo, Hypnose, Esprit et Matière, Guérisseurs, Médecine](#)

Vidéo publiée par la chaîne YouTube « Lueur », le 16 février 2025

[4] « [Centre antidouleur du CHU Montpellier : la vidéo d'un youtuber crée la sidération chez les patients et les médecins dénoncent des dérives "hallucinantes"](#) »

Article du journal *Midi Libre* du 22 novembre 2025

**[5]** « [Les pratiques non conventionnelles en santé - Médecines complémentaires / alternatives / naturelles](#) »

Site [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr), 22 janvier 2026

**[6]** Code de déontologie médicale, Articles R.4127-1 à R.4127-112 du Code de la santé publique

<https://www.conseil-national.medecin.fr/code-deontologie>

**[7]** « [Centre antidouleur du CHU Montpellier : un médecin suspendu et une enquête ouverte après la vidéo d'un youtubeur](#) »

Article du journal *Midi Libre*, 22 novembre 2025

**[8]** « [Le CHU de Montpellier réagit à la vidéo YouTube de G Milgram - CHU de Montpellier](#) »

Communiqué du CHU de Montpellier, 21 novembre 2025

**[9]** « [Centre de la douleur du CHU de Montpellier : ce que dit précisément l'audit après la polémique](#) »

Article du journal *Hérault Tribune* du 22 janvier 2026